



Peut on contextualiser un acte de donation ?

Par **urie**, le **07/09/2013** à **09:49**

Bonjour,

Nous sommes une famille d'agriculteurs et trois enfants.

Notre père vient de décéder.

En 1987 mon père a fait un acte de donation à notre frère de l'exploitation familiale qu'il a travaillé pendant 40 ans. Notre sœur conteste cet acte en disant qu'il est déguisé et veut la totalité de l'exploitation, mon frère lui a proposé deux terrains tenant sa maison, mais elle ne veut tout et même elle dit que les factures que j'ai fournies mon frère sont fausses, que ce n'est pas moi qui ai payé ?

Elle a pris un avocat et nous le notaire.

Que peut-on faire dans cette situation et quels sont nos droits ?

Merci d'avance

Par **amajuris**, le **07/09/2013** à **13:52**

bjr,

vous attendez que votre sœur vous assigne devant le tribunal et dans l'attente, vous n'avez rien à faire.

il ne faut pas vous laisser impressionner par le fait que votre sœur a pris un avocat.

dans chaque procès il y a des avocats qui gagnent mais il y a des avocats qui perdent.

généralement un avocat dit toujours à son client qu'il peut gagner son affaire

votre sœur a droit à sa part réservataire qui est fonction du nombre d'enfants.

il n'y a pas d'acte déguisé puisqu'une donation se fait devant notaire.

pour les faux ce sera à votre sœur de le prouver.

cdt

Par **urie**, le **07/09/2013** à **19:31**

Merci amatjuris de votre réponse.
Cdt

Par **urie**, le **07/09/2013** à **19:33**

Une question me vient en tête, dans notre cas faut il que mon frère repartisse, divise son bien à part égale ou peut il lui donner ce qu'il veut ?